



Remplacement de mon absence pour congé parental

Par **Jaimemontravail**, le **30/11/2015** à **13:33**

Bonjour,
En poste depuis de nombreuses années en cdi 35h sur un poste à responsabilités, je suis actuellement en congé maternité et ai fait la demande de congé parental à temps partiel sur 6 mois à 16h hebdo.
Mon remplaceant actuel m'informe avoir "négocié" un cdd de remplacement à 30h min. sinon il partait sans avoir lancé de procédure de recrutement.
Or je ne serai absente que 19h /semaine, cela ne me semble pas juridiquement possible puisqu'alors le recours au cdd pour absence ne qualifierait plus les heures au delà des 19h.
Est ce légal pour mon employeur de conclure un cdd de remplacement pour congé parental partiel au delà de mes heures d'absence ?
Merci de votre réponse
Cordialement

Par **morobar**, le **24/12/2015** à **16:54**

Bonjour,
C'est d'autant plus légal qu'un employeur ne peut plus proposer un contrat à temps partiel inférieur à 24 h/semaine au 01/01/2016
Je me pose même la question de votre propre cas d'un temps partiel inférieur à 24h/semaine, possible sur votre demande motivée, à condition de cumuler ces heures en journée et demi-journées complète.